



Le Pays des Savanes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°31\_CC\_2024\_CCDS**

**CREATION D'EMPLOIS ET ADAPTATIONS FONCTIONNELLES**

Séance du 28 juin 2024

Date de convocation : 24 juin 2024 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit juin à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Patrick COSSET, Frédéric LLADERES, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Véronique JACARIA à Gaëtan STANISLAS  
Sylvio BOCAGE à Fidélia BOCAGE  
Rosange CARENE à Pierre-Richard AUGUSTIN

**Absents excusés :**

Eliette BEAUFORT, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN

**Absents non excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Lauric SOPHIE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Johanna HORTH, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à créer à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La présente délibération a pour objectif de créer des emplois pour assurer le fonctionnement des services et d'adapter les qualifications à certains postes compte tenu de l'accroissement des compétences.

Au regard des orientations budgétaires 2024, il est proposé de créer :

- 2 postes OS.5 (gestionnaire et animateur) qui seront financés par des fonds européens
- 1 poste de responsable du service des moyens généraux

- 1 poste de chargé de mission habitat – création non prise en compte dans la délibération n° 131\_CC\_2023\_CCDS
- 1 référent plan vélo au grade rédacteur territorial à temps complet
- Le grade d'attaché hors classe considérant l'évolution des missions et des compétences de la direction générale

Et de procéder aux adaptations fonctionnelles :

- 1 poste de garde particulier au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe
- L'emploi de la direction générale des services au grade d'attaché hors classe

Emplois à créer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d'emplois	Grade recrutement	de	Durée du travail
<b>Gestionnaire OS5</b>	<b>1</b>	<b>B ou A</b>	Administrative	Rédacteurs territoriaux OU Attachés territoriaux	Rédacteur territorial Ou Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe Ou Attaché territorial		TC
<b>Animateur OS5</b>	<b>1</b>	<b>A</b>	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial		TC
<b>Responsable du service des moyens généraux</b>	<b>1</b>	<b>B ou A</b>	Technique	Techniciens territoriaux Ou Ingénieurs territoriaux	Technicien territorial Ou Ingénieur territorial		TC
		<b>B ou A</b>	Administrative	Rédacteurs territoriaux Ou Attachés territoriaux	Rédacteur territorial Ou Attaché territorial		TC
<b>Chargé/e de mission habitat</b>	<b>1</b>	<b>A</b>	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial		TC
<b>Chargé(e) de l'Administration générale</b>		<b>A</b>	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché hors Classe		TC
<b>Garde particulier</b>		<b>C</b>	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Ou 1 <sup>ère</sup> classe		TC
<b>Référent plan vélo</b>		<b>B</b>	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial		TC
<b>Directeur/trice général/e des services</b>		<b>A</b>	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché hors classe		TC

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

### **Le Conseil Communautaire,**

#### **APPROUVE**

- La création de 4 emplois et d'un grade hors classe au cadre d'emplois des attachés territoriaux :
  - o 1 gestionnaire OS5 – catégorie B ou A – filière administrative à temps complet
  - o 1 animateur OS5 – catégorie A – filière administrative à temps complet
  - o 1 Chargé de mission habitat – catégorie A – filière administrative à temps complet
  - o 1 référent plan vélo au grade rédacteur territorial
  - o 1 grade d'attaché hors classe pour faire suite à l'évolution des missions et des compétences de la CCDS à temps complet
  - o 1 responsable du service des moyens généraux – catégorie B ou A – filière technique ou administrative à temps complet
- Les adaptations fonctionnelles :
  - o D'un poste de Garde particulier au grade d'adjoint principal 2ème classe ou 1ère classe
  - o De l'emploi de la direction générale des services au grade d'attaché hors classe

**FIXE** la rémunération en référence aux grilles indiciaires correspondantes aux grades et cadres d'emplois en vigueur pour chaque emploi.

**INSCRIT** au budget des crédits correspondants.

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 63\_CC\_2021\_CCDS du 29 octobre 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs de la CCDS ;

Vu la délibération n°14\_CC\_2022\_CCDS du 16 février 2022 portant création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (pec) ;

Vu la délibération n°01\_CC\_2023\_CCDS du 10 janvier 2023 portant création d'emplois permanents ;

Vu la délibération n° 88\_CC\_2023\_CCDS du 01 octobre 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs de la CCDS ;

Vu la délibération n° 131\_CC\_2023\_CCDS du 21 décembre 2023 portant suppression et création d'emplois ;

Vu l'avis du comité social territorial du 4 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 juin 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

#### **ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT**

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1** : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

#### **ARTICLE 2** : **APPROUVE**

- La création de 4 emplois et d'un grade hors classe au cadre d'emplois des attachés territoriaux :
  - o 1 gestionnaire OS5 – catégorie B ou A – filière administrative à temps complet
  - o 1 animateur OS5 – catégorie A – filière administrative à temps complet

- 1 Chargé de mission habitat – catégorie A – filière administrative à temps complet
- 1 référent plan vélo au grade rédacteur territorial à temps complet
- 1 grade d’attaché hors classe pour faire suite à l’évolution des missions et des compétences de la CCDS à temps complet
- 1 responsable du service des moyens généraux – catégorie B ou A – filière technique ou administrative à temps complet

- Les adaptations fonctionnelles :

- D’un poste de Garde particulier au grade d’adjoint principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe
- De l’emploi de la direction générale des services au grade d’attaché hors classe

Emplois à créer	Nombre	Catégorie	Filière	Cadre d’emplois	Grade de recrutement	Durée du travail
Gestionnaire OS5	1	B ou A	Administrative	Rédacteurs territoriaux OU Attachés territoriaux	Rédacteur territorial Ou Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>ère</sup> classe Ou Attaché territorial	TC
Animateur OS5	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC
Responsable du service des moyens généraux	1	B ou A	Technique	Techniciens territoriaux Ou Ingénieurs territoriaux	Technicien territorial Ou Ingénieur territorial	TC
		B ou A	Administrative	Rédacteurs territoriaux Ou Attachés territoriaux	Rédacteur territorial Ou Attaché territorial	TC
Chargé/e de mission habitat	1	A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché territorial	TC
Chargé(e) de l’Administration générale		A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché hors Classe	TC
Garde particulier		C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique Ou Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe Ou 1 <sup>ère</sup> classe	TC
Référent plan vélo		B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur territorial	TC
Directeur/trice général/e des services		A	Administrative	Attachés territoriaux	Attaché hors classe	TC

**ARTICLE 3 : FIXE** la rémunération en référence aux grilles indiciaires correspondantes aux grades et cadres d’emplois en vigueur pour chaque emploi.

**ARTICLE 4 : INSCRIT** au budget des crédits correspondants.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de votants : 16  
Pour : 16  
Contre : 00  
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 28 juin 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

  
**Francois RINGUET**



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240701-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2024

Publication le : 02-07-2024